

Mission de Service Civique

ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE MANIEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES

Réf. : **CY/19/16/MISCIVEMPINSER/IL**

Ville de 63000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est situé à une trentaine de kilomètre de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

Depuis 2009, la Ville a mis en place un service « Emploi – Insertion » destiné à proposer un accompagnement individualisé complémentaire du droit commun et pour des publics ne bénéficiant pas déjà d'un suivi individualisé dont la situation sociale et professionnelle nécessite un accompagnement renforcé.

Le service accueille donc les demandeurs d'emplois, les salariés en contrat précaire ou les personnes souhaitant concrétiser un projet professionnel en vue d'une réorientation par la formation.

Il est également un interlocuteur pour les entreprises. Il peut assurer à partir de fiches de postes établies avec l'entreprise, le pré-recrutement et se révéler être l'interface parfaite entre l'entreprise et le futur salarié. L'intégration professionnelle des personnes en est alors facilitée. Les entreprises peuvent envoyer leurs annonces d'emploi au service « Emploi _ Insertion » qui se charge de les proposer aux personnes dont il assure le suivi personnalisé.

CONTENU DE LA MISSION

- Accueillir les publics au sein de l'espace multimédia,
- Assurer l'animation d'un atelier informatique / utilisation des NTIC dans une recherche d'emploi (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, initiation à l'outil informatique...),
- Participer à la définition des besoins et des attentes des publics accueillis,
- Assurer un accueil les usagers sur les différents ateliers menés par les partenaires : atelier compétences et savoirs, atelier préparer son entretien : nouvelles approches, nouvelles méthodes, atelier création d'entreprise ou d'activité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Durée de l'engagement volontaire : **8 à 10 mois** – 35h hebdomadaires.

Une indemnité de 473,04 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État.

La Ville de Cergy verse en complément une prestation d'un montant de 107,58 euros.

Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER AU SEIN DE LA VILLE

Avoir entre 18 et 25 ans.

Posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Pour toute question sur les conditions d'accès au Service Civique, vous pouvez vous rapprocher des Points d'Information Jeunesse ou de la Mission Locale.

Date limite de dépôt des candidatures : dès que possible.

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Adressez votre lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de M. le Maire en indiquant la référence **CY/19/16/MISCIVEMPINSER/IL**:

> soit par l'intermédiaire du site : <http://www.service-civique.gouv.fr>

> soit par mail : emploi.recrutement@cergy.fr

> soit par courrier : Hôtel de Ville - Direction des Ressources Humaines - 3 place Olympe de Gouges - BP48000 Cergy – 95801 Cergy-Pontoise cedex